

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, à 19 h,
à la salle du conseil au 116, rang Saint-Claude

Étaient présents :

Le maire suppléant : M. Doug Loiseau

Les conseillers : M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M. Denis Robert
M^{me} Carole Ste-Marie

Étaient absents : M^{me} Estelle Muzzi
M. Simon Lejour

formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Stéphanie Leblanc.

Pensée

RÉSOLUTION 2026-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2026.

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal

- a) Résolution : Adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025
- b) Résolution : Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 dédié au budget et au plan triennal d'immobilisation
- c) Résolution : Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 à 19h30

4- Comptes

5- Administration générale

- a) Résolution : Adoption liste préliminaire des propriétés en vente pour non-paiement des taxes
- b) Résolution : Autorisation à la directrice générale pour les ventes pour non-paiement de taxes
- c) Résolution : Approbation du service du transport adapté pour 2026

6- Règlementation

- a) Avis de motion règlement 176-1, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
- b) Résolution : Dépôt et adoption du projet de règlement 176-1, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- c) Résolution : Adoption du règlement 205-1, établissant la facturation du service incendie en cas d'entraide à une municipalité voisine ou tout autre demandeur

7- Sécurité publique

- a) Information : Liste de sorties des pompiers
- b) Résolution : Nouveau pompier volontaire

8- Hygiène et comités

- a) Résolution : Renouvellement contrat officier responsable du régl. Des chiens et chats
- b) Résolution : Autorisation pour stérilisation des chats
- c) Résolution : Réservation d'arbres gratuits

9- Voirie

- a) Résolution : Soumission pour asphaltage

10- Loisirs

- a) Résolution : Adoption rapport fête de Noël

11- Parc

- a) Résolution : Entente avec Saint-Patrice-de-Sherrington pour accès au Parc régional et accès au CMR André-Giroux (patinoire réfrigérée)
- b) Résolution : Coût d'entrée et des passes au Parc

12- Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Appui à Poste Canada comme services essentiels
- b) Résolution : 13 mars, Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
- c) Annulé
- d) Résolution : Don Club de patinage artistique de Napierville

13- Informations

- a) Information : Carnaval St-Bernard, soirée d'hiver
- b) Information : Entente avec Saint-Cyprien-de-Napierville pour accès au Parc régional St-Bernard
- c) Information : Entente avec Hemmingford Canton pour accès au Parc régional St-Bernard

14- Période de questions

15- Clôture de l'assemblée

16- Levée de l'assemblée

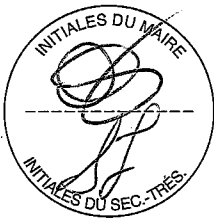
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ

RÉSOLUTION 2026-01-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025

Il est proposé par M^{me} Carole Ste-Marie, appuyé par M^{me} Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2026-01-003

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 dédié au budget et au plan triennal d'immobilisation
Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 dédié au budget et au plan triennal d'immobilisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-004

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 après budget à 19h30
Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M^{me} Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 après budget à 19h30

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-005

Comptes

Considérant que les comptes ont déjà fait l'objet d'une vérification;

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste-Marie et résolu à l'unanimité des conseillers que soient acceptés et payés les comptes du mois de décembre 2025 de la liste en annexe A.

Du chèque 63846 au chèque 63925 inclusivement, le total est :... 329 088,67 \$
Le fonds de roulement est de : 690 000,00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2025 est de :. 288 672,86 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-006

Adoption liste préliminaire des propriétés en vente pour non-paiement des taxes

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'

il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC Jardins-de-Napierville, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale, greffière-trésorière envoie, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC Jardins-de-Napierville, la liste des immeubles présentée au conseil à ce jour en annexe B, pour qu'il soit procédé à la vente desdits



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

Qu'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire des Grandes Seigneuries.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-007

Autorisation à la directrice générale pour les ventes pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu à la MRC des Jardins-de-Napierville conformément à l'article 1038 du Code municipal :

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Carole Ste-Marie, appuyé par M^{me} Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière madame Stéphanie Leblanc, d'agir à titre de mandataire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle en vue d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tous immeubles qui ne trouveront pas d'adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir à la salle du conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville sise au 1767, rue Principale, Saint-Michel, Québec;

Que la mandataire ne sera pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

Que la mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-008

Approbation du service du transport adapté pour 2026

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2026 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 7 826,00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour le transport adapté aux personnes handicapées.

En conséquence,

il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2026;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 7 826,00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

Avis de motion

Le conseiller M. Carmyn Girard donne avis de motion, que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 176-1 concernant la modification au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural ayant pour objet d'abroger le règlement et tous ses articles afin de permettre au conseil d'adopter un nouveau règlement qui représente mieux les intentions du conseil.

RÉSOLUTION 2026-01-009

Dépôt et adoption du projet de règlement 176-1, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste-Marie et résolu à l'unanimité des conseillers que soit déposé et adopté le projet de règlement 176-1 concernant la modification au règlement 176 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'en annexe C.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-010

Adoption du règlement 205-1, établissant la facturation du service incendie en cas d'entraide à une municipalité voisine ou tout autre demandeur

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M^{me} Carole Ste-Marie et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le règlement 205-1 établissant la facturation du service incendie en cas d'entraide à une municipalité voisine ou tout autre demandeur, tel qu'en annexe D.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

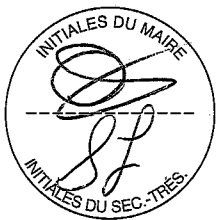
RÉSOLUTION 2026-01-011

Nouveau pompier volontaire

Il est proposé par M. Carmyn Girard appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité des conseillers que soit reconnu monsieur Éric Surprenant comme pompier volontaire du Service Incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle.

Que cette reconnaissance est assujettie à une période de probation de 12 mois et qu'il a l'obligation de compléter la formation requise.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2026-01-012

Renouvellement contrat officier responsable du règlement des chiens et chats

Il est proposé par M^{me} Vicky Landry Bergeron, appuyé par M^{me} Carole Ste-Marie et résolu à l'unanimité des conseillers que soit renouvelé le mandat de M^{me} Isabelle Robert comme officier responsable pour l'application du règlement relatif aux animaux;

Que soit renouvelé le mandat de M^{me} Isabelle Robert comme officier responsable de l'application du règlement concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec ;

Que les actes suivants fassent partie intégrante de son mandat :

- Tenir le registre des chiens à jour et le remettre mensuellement à la Municipalité ;
- Prise en charge d'un animal vivant (fourrière, nourrir et nettoyage);
- Téléphoner aux propriétaires des chiens errants ;
- Euthanasie (payé par la Municipalité) ou adoption d'animal non réclamé ;
- Collecter les amendes pour reprendre un animal (fourrière) ;
- Recevoir les appels pour les chiens errants (soir et fin de semaine inclus);
- Recevoir les appels de la SQ concernant notre Municipalité ;
- Remettre un rapport des sommes d'argent perçu ;
- Tenir un registre des interventions faites ;
- Émettre les constats d'infractions.

Que ce mandat est pour une période de 12 mois et renouvelable à la fin de chaque mandat par voie de résolution ;

Que sa rémunération soit l'équivalent :

- D'un montant forfaitaire de 5 000,00 \$ annuel, payable en 2 versements : en juin et décembre ;
- Le coût des pensions des chiens à la fourrière (15,00 \$ par jour);
- Cinquante dollars (50,00 \$) par présence plus le kilométrage pour se rendre lors de présence à la Cour de St-Rémi ;

Que ses obligations sont telles que décrites dans le règlement relatif aux animaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-013

Autorisation pour stérilisation des chats

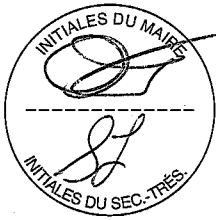
ENTENDU QU' un montant de 3 000,00 \$ a été prévu au budget de 2026;

ENTENDU QUE les chats sont un fléau sur notre territoire;

ENTENDU QUE plusieurs citoyens demandent à la Municipalité d'intervenir dans ce dossier;

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Vicky Landry Bergeron, appuyé par M^{me} Carole Ste-Marie et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé l'officier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

responsable de l'application du règlement des chiens, M^{me} Isabelle Robert, à faire la capture, et à faire faire la stérilisation des chats et des chattes jusqu'au maximum prévu au budget.

Que la Municipalité félicite M^{me} Robert pour son excellent travail.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-014 Réservation d'arbres gratuits

Il est proposé par M^{me} Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée la réservation d'arbres gratuits auprès du Club 4H, pour en faire la distribution à nos citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-015 Soumission pour asphaltage CONSIDÉRANT QUE

la municipalité prévoit réaliser des travaux d'asphaltage sur la montée Glass, entre le chemin Ridge et le chemin Alberton, pour approximativement 2.5 Km;

CONSIDÉRANT QUE

ces travaux nécessitent la préparation de plans et devis techniques par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE

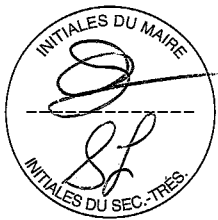
le conseil municipal souhaite autoriser la direction générale à entreprendre les démarches requises afin de réaliser ces travaux;

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Carole Ste-Marie, appuyé par M. Carmyn Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers

1. QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur le territoire de la municipalité;
2. QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à mandater un ingénieur, de gré à gré, afin de procéder à la préparation des plans et devis, à l'estimation des coûts et, au besoin, à la surveillance des travaux d'asphaltage;
3. QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis afin de donner suite à la présente résolution, conformément aux règlements et politiques de la municipalité;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2026-01-016

Adoption rapport fête de Noël

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M^{me} Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le rapport de la fête de Noël qui a eu lieu le 7 décembre 2025.

Que soient remerciés tous les bénévoles y ayant participé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-017

Entente avec Saint-Patrice-de-Sherrington pour accès au Parc régional et accès au CMR André-Giroux (patinoire réfrigérée)

CONSIDÉRANT

l'intérêt commun de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle à conclure une entente d'échange d'accessibilité gratuite à certaines infrastructures récréatives;

CONSIDÉRANT QU'

il est dans l'intérêt des deux municipalités de permettre à leurs citoyens respectifs de bénéficier d'installations de qualité sans frais d'accès;

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Carole Ste-Marie, appuyé par M. Denis Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle conclut l'entente intermunicipale suivante avec la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour la saison 2025-2026 :

1. Les citoyens de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington auront accès gratuitement au Parc régional St-Bernard, pour la saison 2025-2026.
2. Les citoyens de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle auront accès gratuitement aux activités du Centre multisport CMR André-Giroux, soit la patinoire réfrigérée de Sherrington, pour la saison 2025-2026.
3. Cette entente repose sur un échange d'accessibilité gratuite entre les deux municipalités, moyennant une contribution financière de 15 000,00 \$ payable par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington à la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, selon les modalités prévues à l'entente.
4. Pour bénéficier de la gratuité, les citoyens des deux municipalités devront présenter une pièce d'identité valide indiquant leur lieu de résidence.
5. La location d'équipements demeure à la charge de l'utilisateur, et ce, au tarif régulier en vigueur dans chacune des installations.
6. Au Parc régional St-Bernard, il est strictement interdit d'apporter des traîneaux, "crazy carpet" ou tout autre équipement personnel de glisse, puisque seuls les tubes fournis par le Parc sont autorisés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

7. Le conseil municipal autorise la direction générale de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle à signer tout document référant à la présente entente intermunicipale, afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ

RÉSOLUTION 2026-01-018

Coût d'entrée et des passes au Parc

il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M^{me} Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisée l'augmentation du coût des passes annuelles et de location de tube pour une demi-journée comme suit :

Adulte 18-59 ans	75,71 \$
Adulte 60 ans et plus	54,08 \$
Enfant 6-17 ans	37,85 \$
Étudiant	55,68 \$
Familiale	189,26 \$
Enfant supp passe familiale	21,63 \$
Location de tube ½ journée	4,50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ

RÉSOLUTION 2026-01-019

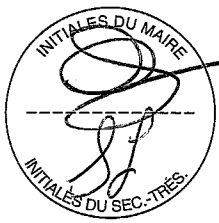
Appui à Poste Canada comme services essentiels

ATTENDU QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c13);

ATTENDU QUE ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions au maintien des services à la collectivité;

ATTENDU QUE parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels dont notamment :

- L'avis d'évaluation et le compte de taxes avant le 1^{er} mars de chaque année (article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c. F-2.1);
- Le compte des droits de mutations immobilières, exigibles à compter du trente et unième jour suivant son envoi (article 11 de la Loi concernant les droits de mutation immobilière, RLRQ, c. D-15.1);
- Les avis d'inscription sur la liste électorale, au plus tard le cinquième jour précédant le dernier jour prévu pour la présentation des demandes d'inscription, de radiation ou de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

correction, ainsi que, le cas échéant, les cartes de rappel d'inscription (article 126 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités' RLRQ, c. E-2.2);

- Les documents devant faire l'objet d'une publication dans un journal diffusé sur le territoire, tel que la liste et l'avis des immeubles en vente pour non-paiement de taxes, les avis publics d'appel d'offres, les avis de tenue d'assemblées publiques, les avis d'entrée en vigueur de certains règlements, ou les avis relatifs à la division du territoire en districts électoraux;
- Les documents devant être transmis par poste recommandée, notamment les résolutions de délégation de compétences, les avis aux propriétaires concernant la date et le lieu de la vente pour taxes, ainsi que certains avis relatifs au rôle d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE Poste Canada joue un rôle crucial dans la capacité des municipalités à respecter ces obligations;

ATTENDU QUE les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes Canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leurs obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyennes et citoyens.

En conséquence,

il est proposé par M^{me} Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité des conseillers

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux instances suivant : le premier ministre du Canada, monsieur Mark Carney, la députée fédérale de la circonscription de Châteauguay Les Jardins-de-Napierville. Madame Nathalie Provost, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, madame Geneviève Guilbault, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et aux Municipalités du Québec.

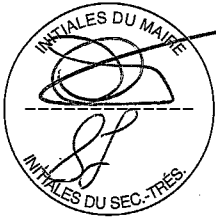
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-020

13 mars, Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcées à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale! »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;
- CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;
- CONSIDÉRANT QU'** il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens.

En conséquence,
il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité des conseillers

DE PROCLAMER la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive pour la durée de son mandat électoral.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

RÉSOLUTION 2026-01-021

Don Club de patinage artistique de Napierville

Il est proposé par M^{me} Vicky Landry Bergeron appuyé par M^{me} Carole Ste-Marie et résolu à l'unanimité des conseillers que soit émis un chèque en commandite au Club de patinage artistique de Napierville au montant de 200,00 \$ pour une demie page de publicité pour le Parc régional St-Bernard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que soit levée la séance ordinaire du 12 janvier 2026 à 19 h 29.

M. Doug Loiseau
Maire suppléant

M^{me} Stephanie Leblanc
Greffière-trésorière